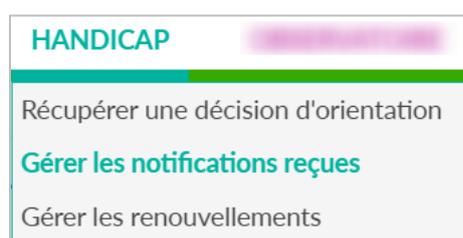


Le signalement d'admission impossible est un moyen pour un ESMS d'informer la MDPH/MDA d'une impossibilité d'accueil et d'accompagnement d'un usager.

Cette fiche pratique vous indique comment signaler une admission impossible.

1 Accéder au tableau de bord des notifications reçues

1. Dans le menu déroulant, cliquez sur l'onglet « **Handicap** », puis « **Gérer les notifications reçues** » ;



2. Sélectionnez l'**usager** concerné par ce signalement

Statut	Précision	Q	C	N° individu	Sexe	Age	Identité	ESMS	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions
le	14/12/2022			(50)		22 ans			07/11/2019 Accueil permanent	07/11/2019 - 30/11/2024	14/12/2022	

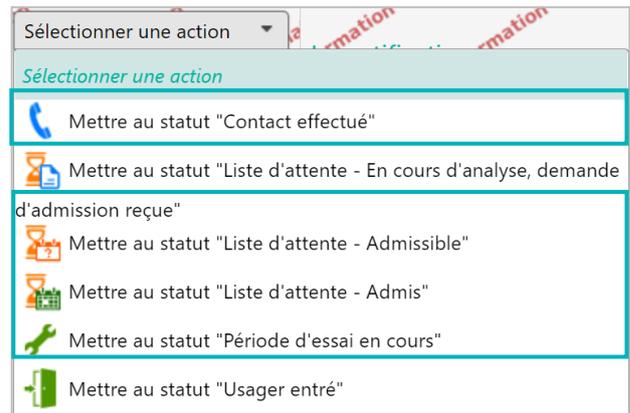


Conformément au cadre fonctionnel de référence de la CNSA, le statut « **Admission impossible signalée** » ne pourra être prononcé par l'ESMS qu'à partir du moment où la notification se trouve au statut « **Contact effectué** » ou « **Liste d'attente** ».

2 Déclarer un « contact effectué » ou une mise en « Liste d'attente »

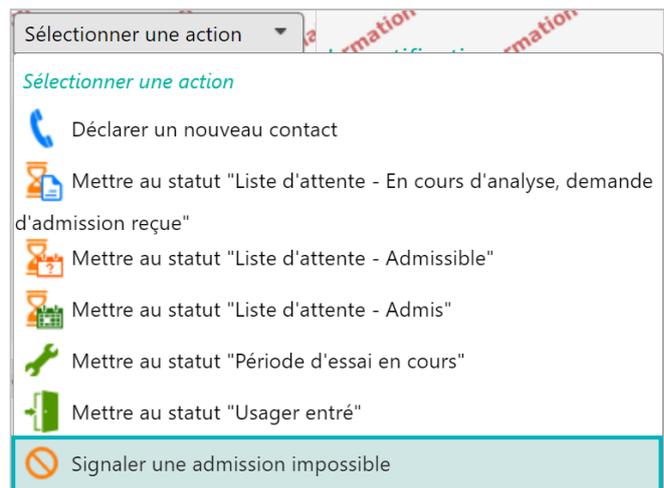
1. Dans le dossier de l'usager, cliquez sur « **Sélectionner une action** » et choisissez l'un des cas suivants :

2. « Contact effectué »
3. « Liste d'attente - En cours d'analyse, demande d'admission reçue »
4. « Liste d'attente - Admissible »
5. « Liste d'attente - Admis »



3 Signaler une admission impossible

1. Dans l'onglet « Sélectionner une action » du dossier de l'usager, cliquez sur « Signaler une admission impossible »



2. Sélectionnez le **motif** de ce signalement et ajoutez des **précisions**, puis cliquez sur **« Valider »**

Signaler une admission impossible
Fermer

*Les champs marqués d'un * sont obligatoires*

Motif * Le champ est obligatoire

- Eloignement géographique
- L'âge de l'utilisateur est incompatible
- L'ESMS n'a pas réussi à joindre l'utilisateur
- L'ESMS n'est pas adapté au projet de vie actuel de l'utilisateur
- La situation de l'utilisateur a changé, l'ESMS n'est pas adapté
- Le plateau technique n'est pas adapté à la prise en charge de l'utilisateur
- Le type de handicap ne relève pas de l'ESMS
- Les ressources de l'ESMS ne sont pas suffisantes
- L'utilisateur a déménagé, l'orientation n'est plus pertinente géographiquement
- L'utilisateur a été admis dans un autre ESMS, l'orientation n'est plus pertinente
- L'utilisateur ou son représentant légal refuse d'adhérer au projet de vie de l'ESMS.
- L'utilisateur ou son représentant légal refuse de s'inscrire dans l'ESMS.
- L'utilisateur a fait valoir ses droits à la retraite (ESAT)
- L'utilisateur est décédé

Précision * Le champ est obligatoire

(Max. 1000 caractères)

L'ESMS a déclaré avoir recueilli l'accord de l'utilisateur ou de son représentant pour consulter la décision d'orientation transmise par la MDPH.

✓ Valider



Lors du signalement d'une admission impossible par un ESMS, tous les séjours en liste d'attente pour la notification concernée seront automatiquement retirés des onglets **« Contacts effectués »** et **« Liste d'attente »**.

Où retrouver ce signalement d'une admission impossible sur le tableau de bord ?

Les notifications au statut **« Admission impossible signalée »** avec un **symbole orange** seront affichées dans l'onglet **« Sans suite »** du tableau de bord des notifications reçues

Notifications												
Notifications		Contacts effectués		Liste d'attente		Usagers entrés		Sorties et décisions renouvelées		Sans suite	Archivées	
75 résultats 1 2 3 4 5 6 7 8										Page : 1	Nombre d'éléments par page : 10	
Statut	Précision	N° individu	Sexe	Age	Identité	ESMS	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions		
!	La situation de l'utilisateur a changé, l'ESMS n'est pas adapté	(50)	♀	24 ans			12/12/2019 Accueil permanent	01/07/2020 - 31/07/2025	14/12/2022	↺ ↻		

L'ESMS pourra **annuler** ce signalement depuis le tableau de bord dans l'onglet **« Sans suite »**. Dans ce cas, il appartiendra à l'ESMS de replacer l'utilisateur en liste d'attente, en **réactivant la notification** par le symbole

4 Les 3 réponses possibles côté MDPH/MDA

1. La MDPH/MDA peut **entériner** ce « **Signalement d'admission impossible** », le statut est alors signalé avec **un symbole rouge** :  Cela se fait **automatiquement** également au bout de **90 jours sans action** de la MDPH/MDA.

Statut	Précision	N° individu	Sexe	Age	Identité	ESMS	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions
	Eloignement géographique	501 (76)	♀	3 ans	TESTNORMANDIE Sarah		30/07/2022 Accueil permanent	30/07/2022 - 10/08/2025	12/08/2022	 
	Eloignement géographique	503 (76)	♀	6 ans	TESTNORMANDIE Beatrice		30/07/2022 Accueil permanent	30/07/2022 - 10/08/2025	12/08/2022	 

2. La MDPH/MDA peut **refuser** en annulant le « **Signalement d'admission impossible** », les notifications sont alors replacées au statut « **Notification lue** ». Elles seront mises en évidence dans votre tableau de bord dans l'onglet des « **Notifications** » par une **nouvelle icône de statut** et une **infobulle** qui indiquera la phrase : « **Admission impossible refusée par la MDPH** ».

Statut	Précision	N° individu	Sexe	Age	Identité	ESMS	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions
	Commentaire : Commentaire MDPH : Test	(50)	♀	26 ans			30/08/2022 Non précisée	16/10/2022 - 25/02/2025	13/12/2022	 

3. La MDPH/MDA peut apposer un statut « **en cours d'analyse** », que vous retrouverez dans l'onglet « **Sans suite** » de votre tableau de bord. Les admissions impossibles signalées sont identifiées par une icône « **drapeau** ».

Statut	Précision	N° individu	Sexe	Age	Identité	ESMS	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions
	La situation de l'utilisateur a changé, l'ESMS n'est pas adapté	(50)	♀	24 ans			12/12/2019 Accueil permanent	01/07/2020 - 31/07/2025	14/12/2022	 